

Communiqué du Conseil Municipal

10 juillet 2012

Conseil réuni avec quatre absents excusés.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} juin 2012.

M. Le Sous-Préfet ayant accepté la démission de M. Jean-Marc BIESSY de son poste d'adjoint au Maire, et après avoir procédé à un vote à bulletin secret, M. Chahid El Amine a été élu 3^{ème} adjoint à l'unanimité.

PERSONNEL

Création de poste M. Paul De Almeida ayant donné toute satisfaction depuis qu'il travaille sur la commune, le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe avec mise au stage au 1^{er} septembre 2012. Cette embauche compensera le temps partiel de Mme Meunier, permettra l'exécution de travaux d'entretien que la commune a du mal à confier à des entreprises.

Du 16 juillet au 31 août cet agent travaillera à temps complet de façon à assurer l'entretien de la commune pendant les congés annuels de ses deux collègues.

Remplacement Un agent employé à la garderie et à la cantine sera en congé maladie en août prochain. Au cas où son arrêt serait prolongé, le Maire est autorisé à embaucher une personne pour la remplacer à la rentrée.

Renouvellement de CDD Le contrat à durée déterminée de l'agent chargé de l'entretien de l'école primaire et de la surveillance pendant l'interclasse est renouvelé du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012. Le Conseil souhaite que le rôle et les responsabilités du poste soient rappelés à l'agent pour sa fonction de surveillance afin d'obtenir plus d'autorité et de discipline dans la cour. Si cet essai s'avérait concluant le contrat pourrait être renouvelé pour 2 ans.

TRAVAUX

Cheminée de la Maison du Patrimoine Le devis de l'entreprise MAYET, d'un montant de 3 498€ HT, pour remise en état de la cheminée est accepté. Les travaux seront exécutés dès septembre.

Restauration de petit patrimoine Le devis de la société LJM Entreprise estime la restauration de la fontaine Place du Monument à 992€ HT, et celle de la statue de la Madone, à 981€ HT. Le Conseil municipal autorise le Maire à en passer commande.

La décision concernant la réfection du mur longeant le nouveau parking, rue du lac, est reportée car elle ne présente pas de caractère d'urgence.

Diagnostic éclairage public M. le Maire annonce le coût de l'audit sur l'éclairage public communal, composé d'une mission de base 3 226€ et une étude d'éclairage 594€ pour un total de 3 820€ HT. Le SEDI (Syndicat d'Electricité) participera à hauteur de 60%, la commune règlera 1 528€ auxquels il faudra ajouter les frais de maîtrise d'œuvre de 229€.

Scierie Un rapport de contrôle électrique doit être fourni à EDF pour obtention du consuel. La société SOCOTEC estime la prestation à 220€ HT. Le Conseil autorise le Maire à en passer commande afin de pouvoir utiliser les locaux rapidement.

SCOLAIRE

Cours de natation La convention avec la commune de Saint-Vulbas est renouvelée pour l'année 2012/2013 afin d'offrir des cours de natation scolaire aux élèves du primaire, dont 913€ sont pris en charge par la commune et 457€ par le Sou des Ecoles.

Dissolution du syndicat du lycée la Pléiade Un courrier de M. le Préfet de l'Isère annonce que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoit la dissolution du syndicat du lycée la Pléiade, approuvé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2011 et demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet. M. le Maire rappelle que le syndicat gère le fonctionnement et l'entretien du gymnase.

Alors qu'il a été très bien entretenu, et qu'aucune évaluation n'a été demandée au service des Domaines, la commune de Pont-de-Chéruy a fait une offre de rachat pour 100 000€. Le Conseil municipal refuse de dissoudre le syndicat du lycée la Pléiade.

ENQUETES PUBLIQUES

Salaison SA J CARREL M. le Maire tient à la disposition des conseillers l'arrêté d'autorisation d'exploiter de la SA J CARREL émis par le Préfet de l'Isère le 31 mai.

Société ORAPI Un avis favorable a été émis par le commissaire enquêteur chargé du dossier concernant la demande d'extension d'un bâtiment de stockage à Saint-Vulbas.

SAS Plaine de l'Ain Power Dans son rapport sur l'implantation d'une centrale de production électrique par la société SAS Plaine de l'Ain Power à Saint-Vulbas, le commissaire enquêteur émet un avis favorable, tout en donnant quelques prescriptions.

Ces documents sont consultables au secrétariat de mairie.

SOCIAL

Demandes de subvention Celle de l'ARS (Aide Relais Solidarité, qui vient en aide aux victimes de violences, lutte contre les discriminations et offre des possibilités d'hébergement aux personnes en difficulté), et celle du Centre de soins infirmiers des Lauzes, seront examinées par le CCAS. Les demandes émanant de la Chambre des métiers et de l'EHPAD de Crémieu n'obtiendront aucune suite.

QUESTIONS DIVERSES

Recensement INSEE en 2013 : Le recensement des habitants de la commune aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013. La secrétaire générale est nommée coordonateur communal et sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant cette campagne.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles : Une participation aux frais de scolarité sera réclamée à la commune de Verna au prorata du nombre d'élèves fréquentant le groupe scolaire, qui s'élève cette année à 12 306€ pour 21 élèves.

Syndicat des Eaux : Une réunion d'explication sur le fonctionnement du lit à macrophytes réalisé à Saint Etienne d'Hières sera programmée d'ici le mois d'octobre.

Délégué « ambroisie » : A la demande de l'Association Régionale de Santé il convient de nommer un référent communal pour la lutte contre l'ambroisie. M. Bernard GAJNIK sera sollicité, à défaut M. Hervé DESCHAMPS prendrait cette fonction.

Implantation d'un 3^{ème} village de marques : Un courrier de la fédération des groupements commerciaux du Nord-Isère informe le Conseil municipal que les élus du territoire s'étaient prononcé défavorablement à l'implantation d'un 3^{ème} village de marques sur la commune de Villefontaine. Un recours a été déposé par le Maire de Villefontaine et les promoteurs auprès de la Commission Nationale qui a pris une décision inverse. La fédération ira devant le Conseil d'Etat et saisit les communes voisines pour obtenir leur soutien. Le Conseil municipal estime qu'il y a suffisamment d'espaces de vente dans le secteur et approuve la démarche de cette fédération, d'autant plus qu'elle adhère à au Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce qui essaie de maintenir le commerce de proximité dans nos villes.

Des bureaux d'écoliers ayant été remplacés, le Conseil municipal donnera aux parents intéressés la possibilité de racheter les anciens. Les modalités d'acquisition seront discutées avec le trésorier.